

Commission Sécurité
du
Conseil Communal Consultatif des Seniors

Considérations sur le
Plan Intercommunal de Mobilité de
Soumagne, Beyne-Heusey et Fléron

Lors de la réunion du 14 avril 2008, les membres de la Commission Sécurité émettent les considérations suivantes quant au plan précité, particulièrement en ce qui concerne la commune de Soumagne :

- *Libérons les trottoirs de la présence de véhicules et partageons les accotements afin de permettre la circulation des piétons en toute sécurité.*
- *N'utilisons pas les emplacements réservés aux handicapés sans autorisation adéquate.*
- *Analysons les solutions pour réduire au minimum le trafic de transit (par ex le passage au travers d'une cité pour gagner du temps etc...)*
- *Restons attentif à la sécurité des enfants par la présence de policiers ou d'éducateurs à la sortie des écoles MAIS aussi par une éducation adéquate des parents.(sécurité et fluidité du trafic)*
- *Défendons la présence des bureaux de poste au sein de l'entité, du moins de la suffisance de points poste mais également de la présence de boîtes aux lettres afin de ne pas augmenter les distances actuelles.*
- *Veillons à la présence d'arrêts des transports en commun le plus près possible des zones commerciales.*
- *Obtenons enfin la disponibilité d'une ligne TEC 105 au sein de la commune.*
- *Encourageons par une voirie adaptée les déplacements pedestres et/ou cyclistes.*